

Intersyndicale UTC : CGT, FSU, UNSA, CFTD

RETRAITES : RETRAIT DU PROJET DE LOI !

Récapitulatif des différentes contre-réformes sur les retraites : Balladur pour le privé en 1993, Fillon pour le public en 2003, en 2007 pour les régimes spéciaux, et le projet Woerth-Fillon-Sarkozy en 2010.

| | Avant 1993 | 1993 – 2003 | 2003 – 2010 | 2010... : ??? |
|---|--|---|---------------------|----------------|
| Nbre d'annuités pour le taux plein <i>public/privé</i> | 37,5 / 37,5 | 37,5 / 40 | 40 / 40 (révisable) | 41,5 / 41,5 |
| Taux de reconversion (%tage du salaire) <i>public/privé</i> | 75% / 50% (primes incluses) | Inchangé | Inchangé | Inchangé |
| Mode de calcul (moyenne sur) <i>public/privé</i> | 6 derniers mois / 10 meilleures années | 6 derniers mois / 25 meilleures années | Inchangé | Inchangé |
| Age de départ <i>public/privé</i> | 60 ans | 60 ans | 60 ans | 62 ans |
| Age de départ sans décote <i>public/privé</i> | NA | NA | 65 ans | 67 ans |
| Réévaluation des pensions calée sur <i>public/privé</i> | Masse salariale / Masse salariale | Masse salariale / Indice coût de la vie | Coût de la vie | Coût de la vie |

Note : chaque rallongement de durée de cotisation pour partir à taux plein diminue *de facto* la valeur d'une année de cotisation. Ainsi le gain par annuités de travail est dégradé à chaque fois :

$75\%/37,5 = 2\%$ par an, $75\%/40 = 1,875\%$ par an, $75\%/41,5 = 1,807\%$ par an.

De plus, le système de décote pénalise fortement les carrières incomplètes : chaque année manquante fait perdre 5%.

Ex : 37,5 annuités travaillées pour 41,5 nécessaires. Sans décote, un fonctionnaire partirait avec $37,5 * 1,807\% = 67,7\%$ du traitement final (6 derniers mois). Avec la décote, ce taux est multiplié par un facteur : $100\% - 4 \text{ années manquantes} * 5\% = 80\%$. Le taux de reconversion final est donc :

$80\% * 67,7\% = 54,2\%$!!

Les nouvelles attaques du projet Woerth-Fillon-Sarkozy :

1/ Les femmes qui ont le plus souvent des carrières incomplètes et des salaires inférieurs, sont le plus lésées par les contre-réformes. C'est encore aggravé avec le projet Woerth-Fillon-Sarkozy.

2/ Dans la Fonction Publique d'Etat, il n'y a pas de « trou » pour les retraites : il n'y a pas de caisse !

Le projet prévoit la création d'une « caisse expérimentale », attaquant ainsi frontalement notre Code des pensions civiles.

3/ Alors que le point d'indice de la Fonction publique est gelé pour 3 ans, les contributions des fonctionnaires pour les retraites seraient augmentées de 2,8% passant de 7,85% à 10,65%.

Chaque contre-réforme visait prétendument à allonger la durée de travail. La réalité est tout autre : le but est de diminuer très fortement les pensions, afin de contraindre ceux qui le peuvent à prendre des complémentaires individuelles, de type fonds de pension. A terme, c'est notre système par répartition qui est menacé. La Banque mondiale le dit ouvertement (Holzmann 2000) : « quelques réformes appréciables du système par répartition, comme le recul de l'âge de la retraite, suffisent après une décennie de transition progressive à libérer l'espace nécessaire à l'instauration d'un pilier de bonne taille financé par capitalisation. ». Le but final est de transférer les centaines de milliards d'euros par an des retraites dans la sphère spéculative : « une couverture complète assortie de taux de remplacement élevés dans le cadre d'un système financé par répartition réduit le besoin d'instruments d'épargne vieillesse supplémentaires et peut freiner l'apparition de fonds de pensions et autres institutions similaires du marché financier, ce qui retarde le développement d'un marché financier sophistiqué. »

Intersyndicale UTC : CGT, FSU, UNSA, CFDT

Retraites : la question de l'emploi

Dans le privé, bon nombre de salariés « séniors » sont mis à la porte autour de 55 ans et attendent la retraite avec le chômage ou des minima sociaux ; dans le public, les fonctionnaires étaient protégés jusqu'à présent par leur statut mais la garantie de l'emploi est sérieusement remise en cause depuis la loi « Mobilité ». Celle-ci (art. 7) permet de « placer en disponibilité d'office » sans rémunération les fonctionnaires dont le poste est restructuré et qui auraient refusé 3 propositions « raisonnables ». Comme le gouvernement supprime les postes de fonctionnaires à raison de 30.000 par an (de 2007 à 2012), on sent bien que les restructurations vont se multiplier.

Dans le Supérieur, nous ne serons pas épargnés : avec la loi LRU et la gestion budgétaire globale par établissement, des difficultés financières arriveront et provoqueront des « plans sociaux » : gel ou non pourvoi de postes, non-reconduction de CDD, diminution ou suppression de primes (pas pour l'encadrement!), licenciements de CDI et mobilité forcée de fonctionnaires...

A l'UTC, un an après le passage aux RCE (responsabilité et compétences élargies), des postes sont déjà gelés et menacés de ne pas être pourvus. Il est fort à parier que les établissements chercheront à augmenter leurs ressources en augmentant considérablement les frais de scolarité.

Le meilleur moyen de financer les retraites :

- 1/ arrêter les exonérations de cotisation patronale (plus de 30 milliards par an),
- 2/ augmenter les salaires,
- 3/ embaucher massivement, notamment dans la Fonction publique pour réduire le chômage et arrêter d'étrangler les services publics.

Entre 1950 et aujourd'hui, la part du PIB pour les retraites est passée de 5% du PIB à 12%, avec un enrichissement de la France. Il est donc tout à fait possible d'y consacrer davantage progressivement .

LA VERITABLE QUESTION EST CELLE DE LA REPARTITION DES RICHESSES !

ENEZ NOMBREUX : Assemblée Générale

**LUNDI 18 OCTOBRE À 13H
AMPHI BESSEL (ROYALLIEU)**